



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

Direction de l'Aménagement Communal et
du Développement Urbain

Luxembourg, le 24 juin 2009

Copie: ce

Références: **15900 / 34C**
Differdange

Affaire suivie par Isabelle Ludwig

Annexes :



Monsieur le Commissaire
de district à
Luxembourg

Monsieur le Commissaire de district,

Je vous prie de bien vouloir informer les autorités communales de Differdange que j'approuve sur la base des articles 13 et 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain la délibération du 1^{er} avril 2009 du conseil communal portant adoption du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Differdange, au lieu-dit « Terrasses de la Ville 2 », présenté par les autorités communales.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire

Jean-Marie HALSDORF